

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TONISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Condoléances de Leurs Altesses Sérénissimes à l'occasion du décès de S. M. la Reine Douairière d'Espagne.
 Participation de la Chambre Consultative à certaines commissions spéciales instituées par S. A. S. le Prince Souverain sous la Présidence de S. A. S. le Prince Pierre.
 Procès-verbal de la 5^{me} séance de la Commission Spéciale. Déjeuner au Palais.
 Présentation des Scouts de Monaco au Général Sir Baden-Powell dans les jardins du Palais.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine accordant une Médaille d'Honneur.
 Ordonnance Souveraine portant acceptation de la démission d'un Conseiller d'État.
 Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.
 Ordonnance Souveraine portant admission d'un pourvoi en révision.
 Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.
 Arrêté ministériel portant nomination d'un Commis stagiaire.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Visites officielles de condoléances.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis concernant les listes électorales pour le renouvellement de la Chambre Consultative.
 Avis concernant l'ouverture des jardins royaux le dimanche.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Société de Conférences. — Marie Bashkirsteff, par M. Pierre Borel. — Le Roman et le Romancier, par M. André Maurois. — L'Art Égyptien, par M. Paviot. Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Parsifal.
 Au Concert Classique.

VARIÉTÉS :

Essai d'Explication de la Légende d'Hercule, fondateur de Monaco, par Philippe Casimir (suite).

MAISON SOUVERAINE

Dès qu'ils ont appris le décès de S. M. la Reine Marie-Christine, Reine Douairière d'Espagne, S. A. S. le Prince Souverain et LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont exprimé par télégramme leurs sentiments de condoléances à S. M. le Roi Alphonse XIII.

La Chambre Consultative a été appelée par S. A. S. le Prince de Monaco à faire partie de certaines des Commissions Spéciales instituées par le Souverain, sous la Présidence de S. A. S. le Prince Pierre.

La Chambre, appréciant les sentiments que cette invitation témoigne à son égard et désireuse de collaborer à la réalisation du programme commun, a désigné pour assister aux dites Commissions Spéciales :

1° Réforme des services publics :

- a) Gaz : MM. Taffe et Doda ;
- b) Electricité : MM. Martiny et Brida ;
- c) Eau : MM. R. Barbier et Drugman ;
- d) Voirie : MM. Taffe et F. Bulgheroni.

2° Question des Emplois (à titre Consultatif seulement) : MM. Raybaudi et F. Bulgheroni.

Au cas où l'un des Membres désignés ci-dessus se trouverait empêché, il serait remplacé par le Président de la Chambre ou un des Membres désignés plus haut.

La Commission Spéciale s'est réunie pour la cinquième fois, le 1^{er} février, sous la Présidence de S. A. S. le Prince Pierre, dans la salle des délibérations du Conseil d'État.

M^e Bonaventure, souffrant, et M. Henri Marquet, absent de la Principauté, s'étaient excusés.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, la Commission poursuit l'examen de la question des emplois qui avait occupé la précédente réunion.

Communication est donnée du vœu qui sera soumis à l'approbation de S. A. S. le Prince Souverain comme conclusion de l'étude à laquelle s'est livrée la Commission.

L'absence de M^e Bonaventure, l'un des rapporteurs de la question, et de M. Henri Marquet ne permettant pas de donner à l'adoption du texte proposé toute la signification que revêtirait une décision de la Commission prise à l'unanimité de ses membres, la signature de ce document est ajournée.

S. A. S. le Prince Pierre, après avoir fait part de la nécessité dans laquelle il se trouve de s'absenter de la Principauté, demande qu'en raison du caractère d'urgence que présente le règlement de cette question, les Membres de la Commission se prononcent sans tarder au cours d'une réunion privée à laquelle devront assister tous les délégués.

Après une courte suspension de séance, M. Roger Barbier et M. le Docteur Drugman, représentants de la Chambre Consultative, viennent se joindre aux Membres de la Commission.

S. A. S. le Prince Pierre rappelle brièvement, à leur intention, les raisons qui militent en faveur de la création immédiate d'un Office chargé, notamment, de la réglementation et du contrôle du travail ainsi que d'une Commission d'orientation professionnelle et, éventuellement, d'une caisse de retraites et d'assurances gérée par l'État.

Après ces explications, M. le Docteur Marsan donne lecture de son rapport sur la question des eaux.

Un premier examen de cette étude donne lieu à un échange de vues au cours duquel deux questions retiennent plus particulièrement l'attention de la Commission : 1° la création de réservoirs de secours ; 2° la constitution d'un bureau d'études.

Puis, M. Roger Barbier résume la situation de fait et de droit dans laquelle se trouve actuellement la Principauté vis-à-vis de ses fournisseurs d'eau.

Reprenant ensuite les conclusions du rapport de M. le Docteur Marsan, il souligne la nécessité de prévoir une réserve d'eau suffisante pour parer à toute éventualité. Il reconnaît également l'utilité de créer un Bureau chargé d'étudier les conditions d'exécution des réservoirs, les possibilités de captation de sources nouvelles ainsi que les accords qui pourraient intervenir pour améliorer la situation actuelle et termine en demandant que des mesures d'urgence soient prises en vue d'une crise toujours possible.

MM. Marsan, Reymond et Barbier sont pressentis en vue de leur nomination comme Membres de ce Bureau dont MM. Louis Notari et Raffaéli pourraient également faire partie.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine réunion et la séance est levée.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, a offert, samedi dernier, un déjeuner en l'honneur de S. A. R. le Duc de Connaught et du Général Sir Baden-Powell.

S. A. S. le Prince Louis II avait à Sa droite : S. A. R. le Duc de Connaught ; la Comtesse Gastaldi, Dame d'Honneur ; le Major Lewet, Aide de camp du Duc de Connaught.

À la gauche du Prince Souverain étaient placés : S. A. S. le Prince Pierre ; Madame J. Bartholoni, Dame d'Honneur ; M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince.

S. A. S. la Princesse Héréditaire était assise en face du Prince Souverain, ayant à Sa droite : le Général Sir Baden-Powell ; M^{gr} Lesage et le Colonel de Baciocchi, attaché à la Personne du Prince Souverain. Son Altesse Sérénissime avait à Sa gauche : S. G. M^{gr} Clément, Évêque de Monaco ; le Colonel Lobez, Commandant supérieur et Président des Scouts de Monaco ; le Chef d'Escadrons d'État-Major Millescamps, Chef du Cabinet et Aide de camp.

À l'issue du déjeuner, S. A. S. le Prince Souverain a conféré au Général Sir Baden-Powell la dignité de Commandeur de Son Ordre de Saint-Charles.

Le Général Sir Baden-Powell qui fonda, il y a une vingtaine d'années, le premier camp de Scouts à Brownsea (Angleterre) et qui est, aujourd'hui, le Chef des Scouts du monde entier, était de passage samedi dans la Principauté. Le Général fait en ce moment une croisière en Méditerranée avec sa femme et ses trois enfants,

à bord du transatlantique *Duchess of Richmond*, qui a fait escale dans notre port.

S. A. S. le Prince, qui a reçu Sir Baden-Powell à déjeuner, a voulu qu'à l'occasion de la visite du Chef Scout, une réception fût organisée en son honneur par les Scouts de Monaco et a daigné donner comme cadre à cette manifestation, la grande terrasse des jardins du Palais.

Des délégations de fédérations de la Côte-d'Azur, des représentants des Scouts de Toulon, Marseille, Paris et même de Hollande s'étaient joints à la troupe de Monaco. Ceux-ci, rassemblés à 10 heures dans leurs locaux de l'avenue des Pins, ont reçu leurs hôtes et ont pris avec eux le repas de midi. A noter la présence du Commandant Lhopital, Aide de camp du Maréchal Foch, Commissaire à Paris des Scouts de France.

A 2 heures et demie, environ 300 scouts étaient rassemblés sur la terrasse du Palais.

S. A. S. le Prince Souverain, S. A. R. le Duc de Connaught et le Général Sir Baden-Powell, LL. AA. SS. la Princesse Héritière, le Prince Pierre, la Princesse Antoinette et le Prince Rainier et les Membres de Leurs Maisons : M^{me} J. Bartholoni, Dame d'Honneur; le Major Lewet, Aide de camp de S. A. R. le Duc de Connaught; le Commandant Millescamps, Aide de camp et Chef de Cabinet du Prince Souverain; le Comte de Baciocchi, attaché à la Personne du Prince Souverain; M. Paul Noghès, Secrétaire particulier de la Princesse Héritière et du Prince Pierre, apparaissent à l'entrée des jardins, accompagnés par le Colonel Lobez, Président des Scouts de Monaco.

Toutes les délégations rendent alors les honneurs, tandis S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco, en camail violet, vient saluer Leurs Altesses.

Le Colonel Lobez présente tout d'abord à Leurs Altesses Sérénissimes et au Général Sir Baden-Powell, les membres du Comité-directeur de la troupe Saint-Louis; MM. le Chef d'Escadrons d'Etat-Major Bernard, Commandant du Palais; le Chanoine Durand, aumônier; le Commandant Bertholier; le Lieutenant Tixier, MM. Maurice et Kroenlein.

Les Chefs des Délégations sont ensuite présentés à Leurs Altesses et au Général Sir Baden-Powell qui passent l'inspection des délégations.

M. le Chanoine Durand prononce une belle allocution.

Puis LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier reçoivent des mains du Colonel Lobez le fanion de soie blanche et rouge à franges d'or dont Leurs Altesses sont Parrain et Marraine. Les Enfants Princiers tiennent l'emblème que bénit S. G. M^{sr} l'Evêque, et, après la cérémonie liturgique, le remettent au chef de patrouille.

Il est ensuite procédé à la cérémonie de la promesse d'un nouveau Scout.

Le Général Sir Baden-Powell prend alors la parole en anglais et, dans un discours dont le Colonel Lobez se fait l'interprète, remercie le Chanoine Durand, félicite les Scouts de Monaco et formule le vœu de les voir participer en nombre à la grande manifestation qui aura lieu en Angleterre au mois d'août prochain.

Après que Leurs Altesses Sérénissimes Se furent retirées, le Général quitta le Palais pour se rendre au local des Scouts dont le Colonel Lobez lui fit les honneurs.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 834.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée au sieur Anyos Louis, Valet de pied au service de S. A. S. le Prince Festetics.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 835.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 2 de l'Ordonnance du 3 juin 1922, modifié par celle du 18 mars 1928;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La démission de M. Henry Lagouëlle, Conseiller d'Etat, est acceptée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'Etat, et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 836.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Antony Noghès, Secrétaire Général des Meetings Automobiles de Monaco, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 837.

Ordonnance Souveraine, en date du 30 janvier 1929, déclarant admissible le pourvoi en révision formé par les consorts Carli.

N° 838.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. René Léon, Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer, est autorisé à porter les insignes de la Croix-Rouge de « Dedicacao » qui lui ont été conférés par M. le Ministre de l'Intérieur de la République Portugaise.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le trente et un janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913 relative au recrutement et à l'avancement des Fonctionnaires;

Vu le rapport de M. le Trésorier Général des Finances, en date du 7 décembre 1928;

Vu la délibération, en date du 29 décembre 1928, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Béraudo Hercule est nommé Commis stagiaire de la Trésorerie Générale des Finances, avec effet du 1^{er} janvier 1929.

ART. 2

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trente janvier mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

RELATIONS EXTERIEURES

Dès qu'il a eu connaissance de la mort de S. M. la Reine Marie-Christine, S. Exc. M. le Ministre d'Etat a rendu visite à M. Victor Raybaudi, Vice-Consul d'Espagne, pour lui exprimer et le prier de transmettre à son Gouvernement les condoléances du Gouvernement Princier.

**

Au nom du Service des Relations Extérieures et au nom de M. le Secrétaire d'Etat Roussel, empêché par son état de santé, M. le Consul Général Canu s'est rendu hier au Vice-Consulat d'Espagne pour exprimer ses condoléances à M. Raybaudi à l'occasion du décès de S. M. la Reine-Mère.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Président de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques Etrangers a l'honneur d'informer les électeurs que les réclamations faites en vertu des dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant la Chambre Consultative, doivent être faites, par écrit, dans un délai de quinze jours à dater de la présente publication.

L'article 9 porte :

« Les listes électorales, comprenant la répartition des électeurs entre les Collèges, seront déposées au Secrétariat de la Chambre Consultative; elles

seront communiquées sans frais ni déplacement à tout intéressé qui pourra en prendre copie.

« Le dépôt sera annoncé par un avis inséré au *Journal de Monaco*.

« Dans les quinze jours qui suivront cet avis, toute personne se prétendant indûment omise pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra demander l'inscription d'une personne indûment omise ou la radiation d'une personne indûment inscrite.

« Le même droit appartiendra au Ministre d'Etat. Les réclamations seront adressées par écrit et sans frais au Secrétariat de la Chambre. Il en sera donné récépissé.

« Il sera statué dans le plus bref délai sur les réclamations par la Commission prévue à l'article 5.

« La décision de la Commission sera notifiée aux intéressés par lettre recommandée, signée du Secrétaire de la Chambre. Avis sera donné par le Président de la Commission au Ministre d'Etat »

Les listes électorales de 1929 sont à la disposition des électeurs de 2 h. 30 à 6 heures au Secrétariat de la Chambre, 17, rue Suffren-Reymond à la Condamine.

Il est porté à la connaissance du public que depuis le 3 février, les jardins exotiques sont ouverts le dimanche de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures.

ÉCHOS & NOUVELLES

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Marie Bashkirtseff qui est connue dans le monde entier, est en réalité mal connue. Elle avait une âme ardente et lumineuse dont elle a tracé un portrait fidèle dans son *Journal* si sincère publié par André Theuriet et dont M. Pierre Borel nous a révélé les plus beaux fragments.

Toute bonne, toute sensible, rêveuse, enthousiaste et triste à la fois, elle se plaisait beaucoup sur notre littoral « où, dit-elle, l'air est si doux, si vaporeux qu'on y étouffe de joie ».

Pierre Borel fait une analyse délicate de cette âme si ardente, si pittoresque et qui aurait, dans certains de ces aspects, enchanté Monsieur de Voltaire — spécialement une notation assez curieuse sur le péché obligatoire qui fait que nous sommes de la terre avant d'être du ciel.

Combien elle fut aimable et surtout combien elle aima, c'est ce que montre M. Borel avec une intensité d'intérêt et d'émotion particulière en nous racontant son idylle avec Jules Bastien-Lepage, peintre musicien et grand artiste qui s'implanta si puissamment dans son cœur si pur.

L'implacable destin brisa cet amour, Marie Bashkirtseff mourut le 2 novembre 1884; ce deuil suprême ne fut porté que onze jours par Jules Bastien-Lepage qui mourut le 20 novembre.

Idylle douloureuse et profondément émouvante. Surtout frénésie nudité et pureté du sentiment. Telle quelle, nous préférons Marie Bashkirtseff aux dames protestantes dans le goût de Georges Sand. Ce doit être aussi le sentiment de Pierre Borel, qui nous a conté une bien belle histoire.

S. A. S. la Princesse Héréditaire a félicité le Conférencier dont le succès a été aussi vif que légitime. R.

« Je n'aime pas les hommes intelligents!... Oh! pardon, *Messieu!* » dit le Colonel Bramble au jeune interprète français.

Le public qui n'a pas les mêmes antipathies que le Colonel Bramble, aime M. Maurois précisément parce qu'il le considère comme l'un des écrivains les plus intelligents de la génération de la guerre.

Telle est bien l'impression que sa conférence sur *Le Roman et le Romancier* a laissée à son auditoire: une composition aussi rigoureuse et aussi franchement apparente que celle d'un sermon de Bossuet; une pénétration, une netteté de vues implacable, une lucidité éblouissante, une justesse et une clarté de l'expression jamais en défaut.

M. Maurois parle debout, quelques feuillets à la main. Il jette de temps en temps un regard sur ses notes. Mais il s'exprime d'abondance avec une aisance et une sûreté merveilleuses. Son débit est

rapide; sa voix, toute en nuances, paraît faible et, grâce sans doute à une élocution parfaite, est entendue de l'extrémité de la salle.

Il s'est attaché à élucider la psychologie du lecteur et de l'auteur de romans. Pourquoi lit-on des romans? Pourquoi en écrit-on? Avec quoi fait-on un roman? Quelle est l'influence du roman? Il a su éviter la sécheresse de l'analyse en appuyant ses observations d'un nombre et d'une variété inouïs d'exemples et de citations et en les égayant d'anecdotes contées avec l'art le plus sobre et le plus fin.

Il serait inexact de prétendre que tous les aperçus de M. Maurois sont des révélations. L'auteur d'*Ariel* qui, dans sa préface à la *Conversation chez la Comtesse d'Albany* de P. L. Courier, refuse spirituellement de « prendre contre le charmant paradoxe l'ennuyeux parti du bon sens », est lui-même un esprit trop juste et trop clair pour rechercher l'apparence de l'originalité dans l'emploi concerté du paralogisme. Il trouve une originalité plus réelle dans la netteté de ses considérations sur des vérités généralement admises et dans la précision des formules où il les enserre.

De même peut-on dire que certaines de ses assertions prêtent à la controverse. Mais qui donc ignore qu'en pareille matière, la vérité a de multiples visages et que ce que nous en pouvons dire rappelle ces photographies d'une même personne, dont aucune n'est exactement ressemblante et qui, toutes ensemble, nous restituent la physionomie du modèle?

Pourquoi lit-on des romans, pourquoi, depuis la guerre notamment, en lit-on plus que jamais? — Par goût, par besoin d'aventures. Dans les périodes de calme qui succèdent aux époques troublées, l'homme cherche dans la fiction un aliment à ce besoin que la réalité ne peut plus satisfaire. Il en fut ainsi, dit M. Maurois, après la Révolution et l'Empire, pendant les années paisibles de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. Et sans doute M. Maurois aurait pu citer encore à l'appui de son dire la période qui suivit les guerres médiques, celle où l'Empereur Auguste établit la paix romaine et celle où Louis XIV fit succéder l'ordre monarchique aux troubles de la Fronde. L'art dérive un besoin et le « sublimise », comme s'expriment les Freudiens. L'activité, mise en branle par de grands bouleversements sociaux, continue, par une sorte de vitesse acquise, à se répandre avec excès et s'ouvre une issue dans le monde imaginaire. C'est, en somme, la théorie bien connue du *jeu*. L'art est le jeu des adultes.

Telle est la première cause qui fait le succès des romans. Il en est une autre: tous ces sentiments, toutes ces aspirations, toutes ces passions qui fourmillent en nous, sommes-nous seuls à les éprouver? Sommes-nous des monstres d'ambition, de luxure ou d'avarice, ou renrons-nous simplement dans la condition de l'humaine nature? Notre entourage, nos amis ne nous renseignent guère. La plupart ne savent pas voir au dedans d'eux-mêmes. Le sauraient-ils, qu'ils hésiteraient, comme nous mêmes, à laisser pénétrer dans le secret de leur pensée ou de leur sensibilité. Qui se confie, se livre, et sait-on jamais si l'ami d'aujourd'hui sera l'ami de demain?

La confession que nos amis nous refusent, nous la trouvons dans les personnages de roman. Eux, savent scruter le fond de leur cœur; eux, n'hésitent pas à l'étaler au plein jour. Nous rencontrons en eux ce que notre pudeur ou notre prudence dérobaient à nos intimes. Nous ne nous sentons plus seuls.

Est-il permis de remarquer que l'auteur si pénétrant de *Climats* a merveilleusement mis en lumière l'attrait que le récit imaginaire exerce sur la sensibilité en donnant satisfaction au besoin d'action et au besoin de sympathie, mais semble avoir passé sous silence la séduction d'ordre intellectuel qu'y trouve le lecteur curieux de la satisfaction de connaître? Les personnages de roman nous attachent par ce qu'ils ont de semblable à nous, mais ils nous intéressent par ce qui en diffère. Nous ne cherchons pas seulement en eux un écho à nos propres senti-

ments, mais aussi des révélations sur une humanité qui nous est inconnue.

Nous venons de voir pourquoi on lit des romans. M. Maurois nous invite maintenant à nous demander pourquoi on écrit des romans et d'abord qui en écrit. Ceux probablement, répond le conférencier, qui ressentent plus vivement, plus impérieusement que les autres les mêmes besoins d'aventure et de confiance. Le romancier écrit pour trouver dans le monde qu'il imagine les satisfactions que lui refuse la réalité. Tous les romanciers, tous ceux du moins qui sont de grands romanciers, et M. Maurois aurait pu dire tous les grands écrivains, sont des malheureux. Il en donne de nombreux exemples: Balzac accablé de dettes; Stendhal rêvant de succès féminins et physiquement disgracié; Flaubert épiléptique; Proust, cloîtré par la maladie.

Certes on pourrait citer de grands artistes — Chateaubriand, par exemple, — qui semblent avoir possédé tous les éléments du bonheur. Cela n'infirme en rien la thèse de M. Maurois. Ils ont eu de quoi rendre heureux un homme ordinaire, mais ils n'étaient pas satisfaits. Il n'est pas de grand artiste qui ne souffre, comme a dit Valéry, de « quelque manque ». Les Grecs ont peint Homère aveugle, et Ronsard, sans sa « bienheureuse surdité », n'eût été peut-être qu'un brillant officier et un poète amateur. « La grande profondeur de notre art, a dit Renan, est de savoir faire de notre maladie un charme ».

Le lecteur est généralement porté à croire que le romancier se peint dans ses livres. Ce n'est pas tout à fait exact, pense M. Maurois. Le romancier peint moins ce qu'il est que ce qu'il voudrait être. Témoin Stendhal, chez qui l'on retrouve toujours le personnage de ce jeune homme ardent, ambitieux, séduisant qu'il eût souhaité de figurer lui-même. Souvent aussi l'auteur incarne en des personnages différents les diverses tendances qu'il porte en lui: Molière est à la fois Alceste et Philinte. Enfin, il peuple son œuvre et il anime son action à l'aide de l'observation. Le romancier emprunte ses matériaux à la réalité. Rares sont ceux qui, comme Julien Green, peuvent dire: « Mes romans sont des hallucinations ».

L'auteur d'*Ariel* et de *Disraëli* ne pouvait se dispenser d'établir un parallèle entre la biographie et le roman. Il l'a sobrement esquissé. La biographie donne le maximum de ce que Paul Bourget appelle la « crédibilité », c'est-à-dire le pouvoir de persuader le lecteur que ce qui est raconté est vrai. Par contre, elle offre des caractères plus complexes, moins tranchés que ceux des êtres imaginaires. Asservie à la réalité, elle ne se prête pas à la construction architecturale de l'œuvre. Si sympathique que soit le héros, il faut, bon gré mal gré, faire mourir Shelly à 27 ans pour la seule et suffisante raison que ce fut effectivement à cet âge qu'il mourut.

Quelle est l'influence du roman sur le lecteur? Grave question qui a préoccupé plus d'un romancier, à commencer par Bourget dans le *Disciple*. M. Maurois est convaincu que cette influence est médiocre et il en cite un amusant exemple: de jeunes élèves américaines avaient été invitées à faire connaître quels livres avaient exercé sur leur esprit la plus profonde influence. La très grande majorité des réponses indiqua la Bible ou le Dictionnaire.

Il est vrai que cela se passait en Amérique.

M. Maurois, comme la presque totalité des artistes, repousse l'idée d'un art à intentions moralisatrices. Il est à remarquer que, des trois attributs en lesquels se résume l'idéal humain, les artistes, depuis trois quarts de siècle environ, n'assignent que les deux premiers, le vrai et le beau, comme but à leurs efforts, et considèrent le troisième, le bien, comme étranger, sinon nuisible, à l'œuvre esthétique. Les romans édifiants de nos jours semblent leur donner abondamment raison. Donc M. Maurois ne veut pas que le roman vise à des fins morales. Mais il souhaiterait qu'il aidât à faire connaître l'homme à l'homme, qu'il l'arrachât à la solitude où il est enfermé et qu'il fût semblable à

ces humbles barques de pêcheurs dont la vue révèle au passager perdu depuis plusieurs jours sur l'océan désert, l'approche d'un continent où l'attendent d'autres hommes pareils à lui.

Les applaudissements qui avaient à plusieurs reprises souligné certains passages de la belle conférence de M. Maurois, en ont salué la péroraison et se sont longuement prolongés.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre qui présidaient la réunion, ont vivement félicité le conférencier et se sont entretenus quelques instants avec lui.

M. C.

M. le Professeur Paviot a donné mercredi soir une excellente conférence sur « L'Art Egyptien ».

Par son abondante documentation et sa clarté, elle a vivement intéressé le nombreux public qui était venu l'entendre.

L'art égyptien est l'expression de la vie religieuse et sociale d'un peuple ; il est également un produit de la nature physique, de la flore et de la faune de la vallée du Nil. L'ensemble impose à l'artiste une technique qui se retrouve dans les monuments, les tombeaux, l'écriture, les dessins, les bas-reliefs et les statues.

Comme exemples typiques, on peut citer : la colonne palmiforme, à fût lisse, arrondi ; c'est le tronc de palmier stylisé, surmonté d'un chapiteau de neuf palmes ; la colonne lotiforme, au fût fasciculé ; c'est la fleur de lotus stylisée ; la colonne papyriforme, qui est l'« ordre » égyptien par excellence, indique nettement le papyrus.

L'artiste égyptien se révèle un dessinateur né ; son écriture hiéroglyphique lui sert d'entraînement continu, elle est, en effet une création perpétuelle de chefs-d'œuvre dans la peinture murale, l'art décoratif et la sculpture.

Des clichés remarquables et un film bien approprié, ont parfaitement complété l'exposé intéressant du conférencier, qui a été vivement applaudi.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 22 janvier 1929, a prononcé le jugement suivant :

F. C., sans profession, né le 14 juillet 1901, à Francfort-sur-Mein (Allemagne), sans domicile ni résidence connus. — Vol : un an de prison (par défaut).

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Parsifal

Parsifal, gemme mystique du grand œuvre de Wagner, occupe, parmi les drames du Maître de Bayreuth, la place que tient *Edipe à Colone* parmi les chefs-d'œuvre de Sophocle. C'est une composition de noble sérénité et d'idéale pureté, une manière de testament, où le poète-musicien a consigné sa dernière volonté d'art, confessé son inébranlable foi en la beauté.

En parlant de *Parsifal*, on s'expose à tomber dans des redites inévitables. L'on a tant et tant écrit sur ce « mystère » qu'il est facile de se donner des airs d'érudition à bon compte. Le plus simple est encore de laisser livres, études, brochures, dictionnaires en repos et de se borner à clamer son admiration sans réserve pour une œuvre unique en son genre, qui a le don de vous prendre, de vous étreindre, de vous faire frissonner et pleurer divinement.

Religieuse, cette suprême inspiration l'est au plus haut point. Et l'on comprend qu'à la première de *Parsifal* (juillet 1882), Wagner se soit levé dans sa loge pour prier le public de ne pas applaudir. Dans une cathédrale on ne se permet nulle bruyante manifestation. Or, quand on joue *Parsifal*, le théâtre se transforme en temple ; la représentation est un office. Le recueillement est de rigueur. C'est ce qu'à voulu Wagner pour que se prolonge le retentissement intérieur de son « miracle ». Il faut constater que la tradition établie par le Dieu, a toujours été respectueusement observée jusqu'ici.

L'idée de rédemption par le renoncement ou la compassion est une idée qui a toujours hanté l'esprit

de Wagner. Elle se retrouve dans la plupart des ouvrages Wagnériens, comme l'idée de la question interdite, symbole de l'absolue confiance, condition et gage de l'amour, apparue pour la première fois dans *les Fées*, est développée amplement dans *Lohengrin*. Wagner, obsédé par deux ou trois idées-mères, fut sans cesse attiré, hypnotisé par le Graal. Il en exalte la merveille surhumaine dans *Lohengrin*, se bornant à une prodigieuse narration. Sa besogne d'art accomplie, au couchant de la vie, alors qu'il se sent digne de pénétrer dans le sanctuaire qu'emplit de la gloire de ses rayons le vase auguste, il compose *Parsifal*, œuvre entièrement consacrée à la célébration du Saint-Mystère du Graal.

Faut-il rappeler, une fois de plus, que Parsifal ne prend pas part aux événements qui se déroulent dans le drame qui porte son nom ? Témoin de ce qui se passe autour de lui, il subit l'influence des faits. Il est comme étranger à l'action et n'aide pas à la création des situations : Il en ressent seulement le contre-coup. violemment impressionné, l'émotion naît en lui. De simple qu'il était, il devient conscient. Sous l'empire du travail s'opérant dans les profondeurs de son être, il accomplit l'acte visible, finissant par où le Wotan de la *Tétralogie* commence.

Par la compassion un « simple » acquerra le « savoir » et accomplira l'œuvre de la rédemption. Ces lignes résument la pièce dans laquelle on assiste à l'éveil de la compassion, à l'acquisition du savoir par la compassion, à l'accomplissement de l'œuvre de rédemption.

L'enfant simple et pur, qui vagabondait au hasard sans rien connaître de l'existence et tuait d'innocentes bêtes, qui, entré dans le temple du Graal, assistait à ses cérémonies sans y comprendre goutte et se voyait cruellement raillé, et chassé — ce fol se trouve être le prédestiné. Après avoir combattu l'erreur, repoussé la tentation, dissipé les prestiges et reconquis la lance sacrée, après avoir passé par les différentes phases de l'évolution intérieure conduisant à la pleine conscience par la compréhension de la pitié, il rentre en vainqueur dans le temple pour assumer la charge de la Royauté et célébrer d'autorité l'office du Graal. Parsifal ayant acquis le savoir est bien l'élu. N'étant plus en proie aux mirages de l'illusion, il saisit le sens éternel des choses. Le fol est devenu un saint.

Une œuvre du genre de *Parsifal* n'a rien de commun avec les opéras ordinaires, car, dans semblable ouvrage, on ne peut séparer le poème de la musique. Se contenter de ne tenir compte que de la musique serait commettre la plus grave des fautes contre l'esthétique de Wagner. Avant tout Wagner fut un poète dramatique ; la parole et le son étaient également indispensables à la manifestation de sa conception d'art. Il n'y a pas chez lui dualité de talent. Il n'est pas et un grand musicien et un grand poète. Il est un immense poète-musicien possédant deux modes d'expression indissolublement liés et formant les parties d'un même organisme. Ces deux éléments se fondent l'un dans l'autre. Ceux donc qui considèrent Wagner uniquement comme un grand musicien courent la chance de ne guère le comprendre.

Gluck allia étonnamment le son et la parole. Mozart, d'instinct, devina l'idée de Wagner. Mais Gluck et Mozart n'étaient que musiciens. Pour Wagner, on l'a dit, « la conception poétique est une et indivisible avec la « conception musicale, et paroles et musique jaillissent « de la même source ».

De là vient que Wagner n'a jamais pu écrire de musique sur un livret qui ne fût pas de sa façon. Les lignes suivantes du Titan ne laissent planer aucune obscurité sur l'idée qui a présidé à l'élaboration du drame tel qu'il en rêva et fixa la formule : « Tout ce qui, dans un sujet « de drame, s'adresse à la raison seule, ne peut s'exprimer que par la parole ; mais, à mesure que le contenu « émotionnel grandit, le besoin d'un autre mode d'expression se fait sentir de plus en plus nettement, et il « arrive un moment où le langage de la musique est « seul adéquat à ce qu'il s'agit d'exprimer. Ceci décide « péremptoirement du genre de sujet accessible au « poète-musicien, ce sont les sujets d'un ordre purement « humain et débarassé de toute convention ».

En méditant ces lignes, il n'est point difficile de se rendre compte de la différence qui sépare l'opéra de l'ancienne manière du drame Wagnérien ayant, comme le drame antique, pour modes d'expression : la poésie, la musique et le geste.

Le Concert, méconnaissant le fond même de l'idée de Wagner, s'est éparpillé de nombre de pages musicales de *Parsifal*, lesquelles n'ont leur complète signification et n'acquièrent leur absolue valeur qu'à la représentation, alors qu'elles sont préparées, annoncées, expliquées et magnifiées par les pages qui les précèdent et les suivent. Le Concert a popularisé le second tableau du premier acte, l'épisode exquis des « Filles fleurs » et le suave « enchantement du Vendredi-Saint ». Que sont ces pages d'indéniable splendeur, si l'on considère la sereine sou-

veraineté de l'ouvrage dont elles sont extraites, la beauté de l'ensemble ?

On ne saurait trop le répéter, *Parsifal* n'a point à gagner à être fractionné. C'est un chef-d'œuvre qu'il faut entendre dans son intégralité poétique, musicale et scénique pour en saisir la miraculeuse harmonie et en admirer pleinement la majestueuse et auguste sublimité. Il ne devrait pas être plus permis de le fragmenter au concert qu'il ne l'est au théâtre. *Parsifal* forme un tout intangible. Et puis, vraiment, comment peut-on oser affirmer que telle scène fait longueur, quand l'auteur — un génie, ne l'oublions pas — a estimé cette scène utile à la mise en lumière de certaine nuance de sa pensée et nécessaire à l'économie générale de son œuvre ?

M^{me} Jeanne Bourdon, M^m. Thill et Grommen se montrèrent à la hauteur des rôles de Kundry, de Parsifal et de Gournemans, ce qui n'est pas à la portée de tous les artistes, étant données les hauteurs et particulières exigences de ces rôles.

En Kundry, M^{me} Bourdon déploya un rare talent de comédienne et de chanteuse, marquant avec un louable bonheur d'attitude et d'expression les diverses faces du personnage énigmatique, elliptique et symbolique de Kundry.

En Parsifal, M. Thill fut remarquable et M. Grommen déclama et chanta de la meilleure manière wagnérienne le rôle de Gournemans. On apprécia grandement et l'on couvrit de bravos ces très excellents artistes.

MM. Rougenet, Marvini et M^{mes} Lacroix, Bilhou, Orsoni, Faletti, Nina Lyne s'acquittèrent non maladroitement de l'interprétation des rôles plus ou moins importants qui leur étaient confiés.

Décor admirables, en leur vaste architecture, en leur coloration choisie, absolument dignes du maître peintre-décorateur qu'est M. Visconti. Mise en scène intelligemment soignée.

L'orchestre, placé sous la direction juvénile et talentueuse de M. Victor de Sabata, affirma une réelle préoccupation d'atteindre à la perfection et rendit avec une entière dévotion les incomparables magnificences mélodiques, harmoniques et instrumentales du chef-d'œuvre sans pair de Richard Wagner.

Comme chaque fois que *Parsifal* fut représenté ici, le public, en proie à la plus noble, à la plus pure émotion, quitta le Théâtre suavement enchanté et profondément impressionné.

A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

Le Concert du mercredi 30 janvier débutait par la *Symphonie Pastorale*, la sixième du cycle immortel. Cette musique, hautement descriptive, baignée de poésie, d'un incomparable charme d'émotion pénétrante, ne se confine pas dans la simple notation des sensations que font naître la douceur champêtre, les murmures du ruisseau et le chant des oiseaux. Elle décuple l'impression des sentiments et, débordant l'étroitesse des cadres de la musique à programme, s'élève jusqu'à la peinture expressive des divers états de l'âme humaine mise en face des multiples et toujours nouveaux spectacles de la nature. Cette musique évoque à l'imagination des images d'un inestimable prix. La *Symphonie Pastorale* fait l'effet, dans l'œuvre entier de Beethoven, d'une divine oasis pleine de couchant et d'aurore, où l'esprit se perd exquisément dans le recueillement des choses, s'émeut des colères de l'orage et, la tempête passée, goûte les pures joies de la sérénité retrouvée que célèbrent un hymne de reconnaissance d'une indicible suavité. En cette composition, obéissant au rythme de la beauté, relevant de la vaste, profonde et idéale rêverie, celui qu'on a appelé l'Orphée germanique a extériorisé les magnificences bouillonnantes en son cerveau créateur, faisant dire l'ineffable à sa musique où la mélodie se rehausse de la toute puissance d'accords d'une splendeur qu'on tenterait vainement d'égaliser. Beethoven est assurément le plus magique des évocateurs tant sa musique, sorte de merveilleux archet se promenant sur l'intimité de nos fibres sonores, suggère de pensée, crée d'images, tant les idées qui l'enrichissent éveillent, en l'auditeur, de mélodieux échos.

L'exécution de la *Pastorale* fut parfaite. Le souci des moindres nuances, l'observance du style, l'éloquence de l'expression, l'ampleur majestueuse et poétique de la réalisation, rien ne manquait à la fête. En vérité, M. Paray a le droit d'être fier de l'interprétation que, sous son autorité souveraine, l'orchestre donna de la *Pastorale*.

Comme il lui est également permis de se féliciter et comment ! de l'exécution du *Chasseur maudit* de César Franck. Si le vieux maître s'était trouvé là, il est plus que certain qu'il aurait couvert de fleurs les instrumentistes et leur chef éminent pour avoir si bien compris, pénétré et rendu les si particulières beautés qui illuminent son romantique « poème symphonique ».

M. Ignace Friedman, pianiste, dont, un peu partout, on chante la gloire, a joué le *Concerto en mi mineur*, un *Nocturne*, une *Ballade* et deux *Etudes* de Chopin. Cet artiste au toucher extraordinairement délicat, possède l'art des nuances comme peu de virtuoses du piano. Sous ses doigts la note rend des sons parlés d'un effet de douceur infinie. C'est un charme de l'ouïr. Le public applaudit formidablement M. Friedman.

A. C.

VARIÉTÉS

ESSAI D'EXPLICATION DE LA LÉGENDE D'HERCULE

fondateur de Monaco
par PHILIPPE CASIMIR
(Suite)

Nous avons cru bon de tracer ce tableau, avec ses lumières et ses ombres, de l'œuvre des Phéniciens. Les premiers, ils se sont installés aux endroits les meilleurs et les plus riches en mines des côtes et des îles méditerranéennes. Ces points avaient dû d'abord être signalés par des explorateurs, auteurs de périples qui nous sont inconnus, parce que c'étaient des documents secrets. Ils n'avaient en vue que les gains du commerce et de l'industrie; ils furent indifférents pour les lettres et les arts. C'est pourquoi, ils ont été rejetés dans l'ombre par le brillant éclat des Grecs artistes et lettrés, qui ont agi après eux dans la plupart des pays où s'était d'abord accomplie leur histoire. Homère n'a commencé à signaler leurs défauts qu'au temps de la rivalité des Grecs à leur égard.

Cependant, un fait reste acquis: La civilisation a pris naissance en Chaldée et en Égypte, parce que ces contrées ont offert le premier terrain propice à son éclosion. Les Phéniciens sont venus se placer à la lisière extrême de ces pays et ont entrepris de la véhiculer vers la Méditerranée, la menant par étapes successives toujours plus loin vers les terres du couchant, jusqu'aux bords de l'Europe et de l'Afrique; ils furent ainsi des agents du rayonnement dirigé par la civilisation de l'Orient vers l'Occident, dans le même sens que la carrière du Soleil. Nous avons le devoir de leur rendre justice, surtout dans ce pays où, sous les auspices de leur dieu Hercule, ils ont apporté la première civilisation.

CHAPITRE VII

Pourquoi les anciens déifiaient leurs rois et leurs chefs.

I. — DOUBLE ASPECT DU GOUVERNEMENT PHÉNICIEN.

On jugera intéressant de rechercher pourquoi et comment ce petit peuple, dont le pays métropolitain n'était qu'une bande étroite sur les côtes de la Syrie, a pu agir sur de vastes pays compris dans les trois continents alors connus.

Pour cela, il faut entrer, en quelques sorte, dans les coulisses de son organisation centrale et connaître son gouvernement.

Il semble bien que les Phéniciens furent l'enfant précoce de la famille humaine. Les premiers, ils se trouvèrent devoir diriger un ensemble de colonies comprenant une complexité de populations aux types divers. A l'égard de celles-ci, ils appliquèrent les méthodes des gouvernements monarchiques et théocratiques contemporains. Mais pour eux-mêmes, ils créèrent un gouvernement aux pouvoirs équilibrés qui semble avoir présenté une certaine forme constitutionnelle.

Examinons la combinaison de ces deux aspects de leur organisation politique.

LEUR GOUVERNEMENT INTÉRIEUR.

Il était aristocratique, dans le sens originel de ce terme, (*aristos*, signifiant meilleur); il dépendait des plus riches et des plus puissants.

L'immense production de leur industrie, concordant avec l'immense propagation de leur commerce, avait nécessité une marine d'importance correspondante. Il y avait donc chez eux une triple série d'agents d'activité: les industriels, les commerçants, les armateurs. — Dans chacune de ces branches, se développaient de puissantes maisons, — de puissantes firmes, pourrions-nous dire — dont la direction et la propriété se transmettaient héréditairement. Les chefs de ces maisons formèrent le premier Sénat. Ce fut la régularisation, provoquée par une situation particulière de l'État, des Conseils d'Anciens qui existaient déjà dans les clans primitifs et qui se trouvent au début de l'organisation politique de l'Égypte: les textes religieux des Pyramides pour la VI^e Dynastie indiquent des Conseils de *Sarou*, c'est-à-dire: « les Anciens, les Princes, les Grands. »

Les originaires de la Phénicie propre, avaient des prérogatives, telles que nous en verrons attribuer plus tard aux citoyens d'Athènes, de Sparte et de Rome. La plupart d'entre eux, navigateurs, industriels, commerçants, s'entraînèrent à accroître toujours l'expansion de leur nation et, solidairement, de leur fortune propre. Les plus adroits, les plus intelligents, les plus forts, devinrent des armateurs en puissance de lancer sur mer des flottes importantes et de faire un grand trafic; il en résultait pour eux et autour d'eux un mouvement de richesses, dont profitait un personnel de matelots, d'artisans, d'employés, comparable par le nombre à ce que fut plus tard la clientèle des patriciens romains. C'est d'eux que le prophète Isaïe dit: (Ch. XXIII) « Les marchands de Tyr sont si riches et si puissants qu'ils peuvent disputer le rang aux têtes couronnées. »

Il y avait certainement une marine d'État, puisque nous verrons, au IX^e siècle, Didon et ses partisans s'emparer par surprise d'une flotte ancrée en rade de Tyr, pour aller fonder Carthage. A cet égard, devait exister un système semblable à celui des « Compagnies royales à privilèges », établies par la monarchie française pour l'exploitation des colonies, entreprises officielles autant que privées, la marine et l'armée du roi devant prêter main forte aux vaisseaux marchands et aux comptoirs.

Le Sénat ainsi formé par la réunion des chefs des grandes maisons d'affaires, tempérait le pouvoir du roi et des suffètes qui étaient placés au sommet de l'organisation gouvernementale. Les suffètes (*sophets*), désignaient les juges chez les Sémites. Dans la Bible, nous voyons que les premiers chefs des Hébreux, jusqu'à Samuel, appelés *sophets*, étaient à la fois juges et généraux. Pour Saül on changea ce titre en celui de roi, en donnant à ce terme un sens de dictature, dans le but d'unir les diverses tribus jusqu'alors indépendantes.

Sans crainte de subir la fascination du mirage oriental signalé par M. S. Reinach dans une étude retentissante, et qui a probablement dépassé la portée que voulait lui assigner son savant auteur, n'est-ce pas une imitation du Sénat phénicien que Minos a appliqué en Crète? Ce qui concerne la civilisation crétoise, une des plus belles et des plus fécondes de l'antiquité, mérite à bon droit notre admiration, depuis qu'elle a été étudiée par

d'éminents savants, en tête desquels se place sir Arthur Evans, que nous avons respectueusement écouté au Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques tenu à Monaco en 1906, — et c'est à lui que l'on doit la qualification de *Minoenne* donnée à cette civilisation.

Mais Minos n'était-il pas le produit d'un métissage phénico-grec? La légende montre Jupiter, sous la forme de taureau, enlevant Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie et petite-fille maternelle de Nilus; — nous avons dit que les noms de personnages avaient une signification géographique. Europe représentait donc l'association phénico-égyptienne. Elle fut transportée en Crète par son amant Jupiter et c'est là que naquit Minos, lequel fut ensuite adopté par le roi de l'île, Arterius, qui lui laissa sa succession.

La *Bibliothèque* d'Apollodore, écrivain athénien du second siècle av. J.-C. qui donne l'histoire des dieux et des héros, établit la généalogie de ces princes; Agénor, roi de Phénicie, grand-père de Minos, a pour frère Belos, roi d'Égypte, père de Danaus, et celui-ci marque, avec Cadmus, une période précédente de la colonisation phénico-égyptienne en Grèce. Dans l'*Iliade*, au ch. XIV, Homère fait de Minos le fils de la fille de Phoinix, c'est-à-dire une Phénicienne.

D'après M. Creuzer-Guigniaut (*Relig. de l'Antiquité*, t. II, p. 833) Europe figure la déesse phénicienne Astarté que les monnaies de Sidon représentent assise sur un taureau, — et le taureau devint le symbole de la divinité en Crète. En parlant du dieu de cette île, M. Gustave Glotz, membre de l'Institut, dans son livre consacré à la *Civilisation Egéenne* (Bibl. de Synthèse Collective, 1923), dit: « Animal, il est le taureau; homme, il est Minos, toujours dieu, il est le Minotaure. » (p. 291-2.)

Hérodote dit que les Lélèges étaient sujets de Minos pour indiquer qu'ils étaient phéniciens (I, 171) et Strabon reproduit cette indication (XIV, 2). — Hérodote dit encore (I, 173): que dans les temps reculés, la Crète était occupée par des barbares, Minos et Sarpedon, son frère, tous les deux fils de la phénicienne Europe, s'en disputèrent la souveraineté, Minos eut l'avantage. Il devint dès lors un héros national.

Les marbres de Paros mentionnent des Minos aux XV^e et XIII^e siècles. Plutarque, (*Thésée*) mentionne deux Minos; également Diodore de Sicile (IV, 60). En réalité, il y eut en Crète une dynastie de Minos, comme à Rome une dynastie de Césars. C'est sous leur influence que la civilisation crétoise ou minoenne devint si brillante et se propagea dans la mer Egée et en Grèce.

Nous pouvons donc voir en Crète la première imitation du Sénat de Phénicie, puisque le champ d'activité des deux pays avait un pareil objet: la création et l'extension d'une thalassocratie. La législation établie sous les auspices de Minos fut si célèbre, que les poètes, pour lui conserver éternellement le droit de justice, en ont fait un des juges aux Enfers.

Lycurgue imita vers l'an 884 la législation de Minos en établissant un Sénat à Sparte, et, deux siècles et demi plus tard, Solon l'imita encore pour l'établir à Athènes.

Où nous pouvons voir la reconstitution du gouvernement de Tyr, c'est à Carthage, issue de la métropole phénicienne. Là nous retrouvons les suffètes, et surtout le Sénat dans toute la puissance qu'avait celui de Tyr.

(à suivre.)

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le quatre février mil neuf cent vingt-neuf, M. Avérardo GRILLI, cordonnier, et M^{me} Concetta RAGNI, son épouse, demeurant à Monaco, 12, rue de la Turbie, ont vendu à M. Camille GUGLI-ELMI et à M^{me} Marie MATTONI, son épouse, demeurant à Nice, 1, rue Gare du Sud, le fonds de commerce de vente de chaussures et réparations qu'ils exploitaient à Monaco, 12, rue de la Turbie.

Oppositions, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 7 février 1929.

(Signé) : A. SETTIMO.

AGENCE CLARISSE

Successeur de l'Agence Defressine
8, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 3 janvier 1929, M. Jules VIGIÉ a cédé à M. Gaston MONTIGNY, le commerce de confiserie qu'il exploitait au n° 25, avenue de la Costa, à Monte-Carlo, connu sous le nom de *Papillon Rose*.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Clarisse, 8, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 7 février 1929.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, du 2 janvier 1929, enregistré, M. Philippe CALVET et M^{me} Marie SELLE, son épouse, ont vendu à M. Georges GIACCONE et M^{me} Emilia MATHIS, son épouse, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant-tea room, dénommé *Pension Riva* exploité à Monaco, rue Florestine.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 7 février 1929.

**SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO**
AVIS

Messieurs les Actionnaires et apporteurs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont informés, à titre d'avis, par le Conseil d'Administration, qu'aux termes de décisions prises le 8 janvier 1929, l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires et apporteurs de la dite Société qui n'a pas réuni le quorum de 1/2 du Capital social ancien et nouveau, a adopté provisoirement les Résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928, lequel rapport dressé à la date du 21 décembre 1928, a été imprimé à Monaco le 27 décembre 1928 et tenu dès le 28 décembre 1928, au Siège social, à la disposition des Actionnaires, donne décharge de leur mission aux trois Commissaires et décide :

a) Sont approuvés, purement et simplement, les apports faits par les liquidateurs de la Société de l'Hôtel de Paris à la Société des Bains de Mer, tels que décidés, en principe, par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société des Bains de Mer, du 3 décembre 1928, ainsi que leur rémunération ;

b) Sont approuvés, purement et simplement, les apports faits par le liquidateur de la Société de l'Hôtel de l'Hermitage à la Société des Bains de Mer, tels que décidés, en principe, par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société des Bains de Mer, du 3 décembre 1928, ainsi que leur rémunération. Ces apports comprennent le terrain sur lequel est édifié le Grand Hôtel de l'Hermitage, le fonds de commerce avec tout le matériel et le mobilier, l'argenterie, la vaisselle, le linge, etc., le bénéfice d'une transaction immobilière et les espèces en caisse.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Par suite de la Résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide que les modifications statutaires, votées sous condition suspensive, par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928, sont devenues définitives.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à l'Administrateur-Délégué à l'effet de faire, avec reconnaissance d'écriture et de signature, aux minutes de M^e Eymin, notaire, dépositaire des Statuts, le dépôt du Procès-Verbal de la présente Assemblée, ainsi que toutes pièces qu'il appartiendra.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs les Actionnaires et apporteurs sont convoqués en deuxième Assemblée Générale extraordinaire, au Siège social, à Monaco, pour le Jeudi 28 février 1929, à 11 heures du matin, à l'effet d'approuver à nouveau et de rendre définitives les Résolutions précitées, le tout en exécution de l'Article 15 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de leur équivalent en Cinquièmes ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

Messieurs les Actionnaires du Crédit Mobilier de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 2 mars 1929, à 15 heures, au siège social, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
 - 2° Rapport des Commissaires aux Comptes ;
 - 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1928 et quitus aux Administrateurs ;
 - 4° Fixation du dividende ;
 - 5° Nomination d'Administrateurs en remplacement d'Administrateurs sortants qui sont rééligibles.
 - 6° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments ;
 - 7° Tirage au sort de 100 obligations à rembourser.
- L'Assemblée Générale se compose des Actionnaires propriétaires de 25 actions.

Les Actionnaires doivent déposer leurs titres, au moins huit jours avant l'Assemblée, au siège social ou dans les banques de la Principauté.

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 20 février 1929,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de mars 1928, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

**LOCATIONS D'APPARTEMENTS ET VILLAS
VIDES ET MEUBLÉS**

Vente et achat d'immeubles, villas, terrains, propriétés
GRAND CHOIX DE TOUS FONDS DE COMMERCE

Agence Commerciale

32^e ANNÉE

MARCHETTI, Directeur-Propriétaire

20, Rue Caroline, 20 — MONACO

TÉLÉPHONE : 4.78

Gérances d'Immeubles - Assurances - Renseignements

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Trente-deux Obligations de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 2419, 2780 à 2786 inclus, 2788 à 2791 inclus, 2793 à 2795 inclus, 2797, 2799 à 2804 inclus, 2807 à 2811 inclus, 2813 à 2816 inclus, 2818.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 01702. Sept Cinquièmes d'Actions de la dite Société, portant les numéros 000530 à 000533 inclus, 004766, 010941, 025759. Onze Obligations de la même Société, portant les numéros 097487, 097605 à 097607 inclus, 16979 à 16983 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 février 1928. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mars 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.